

METALLURGIE : L'INTERVENTION DES SALARIES DEVIENT DECISIVE !

Il y a un an, le syndicat patronal de la métallurgie (UIMM) engageait une négociation de tous les accords dans la métallurgie qui structurent la majeure partie des statuts et garanties sociales pour 1,4 millions de salariés, dont les conventions collectives.

Faut-il rappeler que nous nous situons en pleine période d'application des lois El Khomri et maintenant des ordonnances sur de la loi travail XXL.

Tout vise à une refonte en profondeur des relations de travail et des capacités de défenses du salarié.

La CGT soutient un projet innovant et précis d'une Convention Collective Nationale pour tous les salariés de la métallurgie, de l'ouvrier à l'ingénieur. Elle porte une véritable reconnaissance de la qualification, de l'expérience et des compétences du salarié ainsi que de la place de chacun dans le processus de travail. Elle offre autant des garanties pour le salarié ainsi qu'une véritable attractivité des jeunes pour le développement de notre branche industriel.

Nous sommes actuellement en plein cœur de la négociation des classifications.

Mais après déjà sept réunions, l'UIMM campe irrémédiablement sur ses positions :

- Une classification du poste ou de la fonction tenue ;
- Suppression de la prise en compte des diplômes, des certifications, de la qualification ;
- Suppression des automatismes d'évolution de carrière.

C'est la négation de la reconnaissance de l'individu et cela ne permet aucune projection dans un parcours professionnel. C'est l'instauration d'une carrière professionnelle et d'un salaire purement aléatoire. Il s'agit d'un véritable recul de société.

Bien évidemment, toutes les catégories de la profession seraient concernées avec un objectif de mise en œuvre des transcriptions des classifications dans les deux ans. L'état d'esprit d'une UIMM sourde aux propositions des organisations syndicales et bloquant toute évolution

significative de son texte, augure mal du reste des sujets à traiter.

Avec une remise en cause de la reconnaissance des qualifications des salariés et une classification au poste, nos inquiétudes sont renforcées sur le devenir des salariés aujourd'hui entrant dans le périmètre de la métallurgie. Quel statut futur avec une classification aléatoire?

L'UIMM fonctionne chapitre par chapitre.

Déjà le chantier sur l'organisation du temps de travail, ainsi que celui de la

santé au travail viennent de s'ouvrir. Nous nous interrogeons sur les prétentions de l'UIMM vis-à-vis de sujets aussi brûlants que les conditions d'application du forfait jour, les conditions et indemnités de déplacement, les retraites complémentaires et les indemnités de licenciement.

Les convergences syndicales sur des points majeurs comme la reconnaissance des diplômes ou des garanties du parcours professionnel ont bloqué les velléités de l'UIMM de clore ce chapitre. Néanmoins ses prétentions demeurent.

Devant la gravité de cette situation, la CGT de la Métallurgie a pris ses responsabilités en organisant, une manifestation nationale devant le siège de l'UIMM à Paris, le 13 octobre. Nous aurions aimé une riposte unitaire mais ...

UN PAVE DANS LA MARE Les Routiers ont fait plier le Patronat et le Gouvernement ! UN EXEMPLE À SUIVRE !!

C'est une victoire pour les salariés du transport routier. Menacés de voir leur rémunération (13e mois, prime d'ancienneté, frais professionnel...) disparaître, les routiers avaient lancé un mouvement de protestation (barrages filtrants, opérations escargot, distributions de tracts) et cela a fini par payer ! En effet, ils ont obtenu un accord qui garantit le maintien des diverses primes, des frais de déplacement ou encore du treizième mois dans le transport interurbain de voyageurs, à rebours des ordonnances.

C'EST SURTOUT LE RETOUR PAR LA GRANDE PORTE DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES CONFORMES AUX ORIENTATIONS DE LA CGT

NATIONAL : SONDAGE HARRIS – LCP SUR LA REFORME DU CODE DU TRAVAIL

Il en ressort que les Français sont très majoritairement mal informés sur cette réforme. Seulement 4 Français sur 10 se disent bien informés à ce sujet.

Les Français ont majoritairement une opinion négative. Ils manifestent de fortes préoccupations concernant les relations entre patrons et salariés et sont inquiets quant à l'avenir des droits et des conditions de travail avec une certaine inquiétude concernant les risques de « licenciements » et de « précarité ».

D'une manière générale près de deux Français sur 3 se disent opposés à cette réforme, soit + 7 points par rapport à la fin août.

De même, 63 % estiment qu'elle va détériorer les conditions de travail des salariés.

Scepticisme sur l'efficacité de la réforme

Seuls 44 % des Français estiment qu'elle va améliorer la compétitivité des entreprises françaises, 37 % qu'elle va améliorer la croissance économique du pays, et 29 % qu'elle permettra de réduire le chômage. Les Français sont également 57 % à soutenir les grèves et manifestations, même s'ils ne sont pas tous prêts à y participer.

Tous ensemble, tous ensemble !

Après les discussions de salons sans lendemain, des militants de la CFDT, CFE-CGC et FO ont rappelé les fondamentaux du syndicalisme à leurs directions, et n'ont pas hésité à participer aux manifestations. C'est unitairement que nous ferons plier le gouvernement. Il n'est jamais trop tard pour se rendre compte de la nocivité de ces ordonnances. Finalement la CGT n'avait-elle pas raison de réagir dès les premières pseudo-discussions avec le gouvernement ? **Malgré tout, la CGT continue son travail d'unité syndicale, et a organisé une réunion avec tous les syndicats au sein de notre siège à Montreuil. Devant l'impossibilité de trouver une position commune, nous avons pris nos responsabilités en organisant une nouvelle journée d'action le jeudi 19 octobre 2017.**

DIX ANS et 10 OCTOBRE : UNE PREMIERE DEVANT L'URGENCE

C'est bel et bien une première depuis dix ans : les 5,4 millions d'agents de la fonction publique sont appelés par tous leurs syndicats (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, CFTC et Autonomes) à faire grève et à manifester mardi 10 octobre dans les trois versants (Etat, hospitalière, territoriale) pour faire entendre leur « profond désaccord » avec les mesures annoncées par le gouvernement : suppressions de 120.000 postes d'ici à la fin du quinquennat, gel des rémunérations, réinstauration du jour de carence, remise en cause statutaires.

La rémunération au mérite ou en fonction du versant de la fonction publique, évoquée par Emmanuel Macron, ou encore l'exclusion des organisations syndicales d'une réflexion sur les missions et les réformes envisagées au profit de personnalités étrangères et d'entreprises, ajoutent encore aux craintes des syndicats. Ces derniers jugent également insuffisantes les premières propositions pour compenser la hausse de la CSG puisque les fonctionnaires ne bénéficieront pas de la baisse des cotisations salariales du fait de leur statut.

Exemple d'unité syndicale, 400 000 dans les rues !

Actualité TCS Brive

L'accord Groupe sur l'évolution de la croissance et de l'emploi, signé par la CGT, a créé un Compte Epargne Temps (CET) pour tous les salariés du Groupe. Ce mardi 24 novembre la Commission Central de Suivi de cet accord se réunira, avec notamment comme point la mise en place du CET, qui devrait intervenir dans les jours qui suivent cette réunion.

Si vous avez des questions sur le CET, sur d'autres des nombreux aspects de cet accord comme l'application de la pénibilité, ou plus général sur tous les sujets qui vous concerne comme par exemple les ordonnances sur le code du travail ou les négociations des conventions collectives de la métallurgie, n'hésitez pas à contacter la CGT, nous vous répondrons. Et si vous voulez aller encore plus loin, pourquoi pas nous rejoindre, vous syndiquer pour avoir une présence CGT à TCS Brive.

Contacts CGT

UL CGT Brive : 05 55 74 28 36

Métallurgie Corrèze : cgt.gauget@orange.fr

CGT Thales : cgt@thalesgroup.com

Sites web CGT

CGT Thales : <http://cgtthales.fr>

Vos droits : <http://www.thadis.com>

Imagerie d'avenir : <http://imageriedavenir.fr/>